



## LIGUE REGIONALE DE TIR DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

Maison Régionale des Sports - CS 37093 – 1039, rue Georges Méliès – 34967 MONTPELLIER Cedex 02  
TEL 04 67 82 16 66 FAX 04 67 82 16 85  
E-MAIL [contact@lirtir.fr](mailto:contact@lirtir.fr)

Mesdames, Messieurs les Présidents de Club

Objet :  
Modalités d'utilisation des cibles électroniques

Montpellier,  
Le 31 Mars 2023

Les cibles électroniques appartenant à la ligue de tir L R ont été déposées pour mise en service sur le stand régional de Sète AGGLOPOLE, compte tenu de la convention qui nous lie à cette dernière.

Bien évidemment, cette action permettra aux présidents de clubs désireux de pouvoir envisager d'offrir à leurs compétiteurs, un ou plusieurs entraînements programmés sur du matériel sciemment identiques à celui que notre fédération a mis en place pour les championnats de France.

Les clauses d'utilisations sont clairement établies sur un cahier des charges édité par la Ligue « après accord du comité directeur » et portant sur les conditions de réservation et modalités autant financières que techniques.

Le responsable à contacter est Monsieur RAJA Michel, membre du comité directeur de notre Ligue, qui a en charge d'établir le planning d'utilisation, de mettre en place le matériel sollicité et de valider les paiements à recevoir.

Vous pouvez comprendre que ce type de matériel est onéreux, « pour mémoire environ 300 000€ » et ne peut être donc mis en libre-service pour causes de coût, de complexité d'utilisation et de fragilité des écrans.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Présidents de Club, nos sincères salutations sportives.

La R.C.L.,  
Lucette GENTILLON

Le Responsable  
Michel RAJA

Le Président,  
André GLEIZE

Le Président  
André GLEIZE



## CAHIER DES CHARGES DE MISE A DISPOSITION DES CIBLES ELECTRONIQUES 50 METRES POUR LES COMPETITEURS

La Ligue de Tir du Languedoc-Roussillon met à la disposition des Clubs qui le désirent pour leurs compétiteurs, les cibles électroniques qui sont installées au stand de Sète suivant les conditions ci-dessous :

### 1 – Réserveation.

A – Les réservations devront impérativement être faites par le Président de club ou son responsable désigné auprès de Mr RAJA – Responsable Cible de la Ligue. Les plages de mise à disposition sont établies par le Tir Olympique Sétois.

B – Les réservations se font à la demi-journée au prix de 5,00 € par tireur la demi-journée.

### 2 – Installation.

#### **A – Cibles Electroniques**

- Mise à disposition maximum de 4 cibles électroniques utilisables en mode autonome.

#### **B – Consommables**

- Les consommables sont à la charge de l'utilisateur.

**Le Président des adhérents utilisateurs est responsable du comportement de ses membres.**

**L'utilisateur s'engage à respecter le matériel qui est mis à sa disposition .**

### 3 – Réparation des dommages

L'utilisateur s'engage à prendre en charge la réparation de tous dommages causés.

Un constat contradictoire sera effectué **avant et en fin de séance** entre l'utilisateur et le responsable attribué des cibles, membre du Comité Directeur de la Ligue du Languedoc-Roussillon, Mr Michel RAJA.

Fait en double exemplaire, à SETE , le .....

(Prénom, NOM)  
(le prestataire)

(grade, prénom, NOM)  
(le bénéficiaire)

Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé »

Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé »